

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2303

28 août 2015

### SOMMAIRE

Alga Acquisition S.A. ....	110499	JR GARDEN Luxembourg s.à r.l. ....	110499
ANO SPF S.A. ....	110499	Juax S.A. ....	110504
AP Portico Slask S.à r.l. ....	110498	Kadran Sà r.l. ....	110504
Arppal S.A. ....	110498	Kensington Italy Retail Pledgeco S.à r.l. ....	110502
Art d'Eau Lux S.à r.l. ....	110499	Kestego SICAV-SIF ....	110504
Broadwick Lux S. à r. l. ....	110498	KH (Lux) 1 S.à r.l. ....	110503
Cresco Capital Riedberg Campus S.à r.l. ....	110525	Kingsbridge Finance S.à r.l. ....	110505
CRH Canada Finance Luxembourg Sàrl ....	110517	KMMI Holding Luxembourg 1 S.à r.l. ....	110505
FB Lux Holdings, S.C.A. ....	110543	Koch Supply & Trading (Europe) S.à r.l. ....	110502
Gestion d'Assurances S.A. ....	110502	K-Prom S.A. ....	110501
HCEPP II Luxembourg Master II S.à r.l. ....	110499	LaSalle UK Ventures Co-Investment Property 1 S.à r.l. ....	110498
Hull No 2309 S.A. ....	110500	LSF9 Balta Issuer S.A. ....	110506
HULL No 2310 S.A. ....	110500	LSF9 Bentley Issuer S.A. ....	110506
Hull No 2311 S.A. ....	110503	LuxCo Alternatives S.A., Sicav-Fis ....	110506
IDEAL Giwenech, A.s.b.l. ....	110505	Marnix Property Holding S.à r.l. ....	110542
Immatriculation.lu S.A. ....	110501	Medtronic Advanced Energy Luxembourg S.à r.l. ....	110508
Immobilux S.à r.l. ....	110503	Mutual Colors ....	110498
Immo Perfect S.à r.l. ....	110502	Resource Partners Holdings V S.à r.l. ....	110510
INA Holdings S.à r.l. ....	110503	Tishman Speyer Marnix Holdings S.à.r.l. ....	110542
Infrac S.à r.l. ....	110504	Tyco Electronics Netherlands (Germany Hold- ing) S.à r.l. ....	110532
Invenergy Poland Holdings S.à r.l. ....	110500		
Investment and Tecnologi S.A. ....	110501		
ITW Epsilon Sàrl ....	110500		

**LaSalle UK Ventures Co-Investment Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015113309/9.

(150121378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

---

**Mutual Colors, Société Anonyme.**

Siège social: L-5376 Übersyren, 25, rue de Beyren.

R.C.S. Luxembourg B 167.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015113442/10.

(150121943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

---

**Arppal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.489.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015113944/10.

(150122464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

---

**Broadwick Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 145.232.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2015114038/12.

(150122713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

---

**AP Portico Slask S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.378,54.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.271.

Par résolutions signées en date du 26 juin 2015, les associés ont pris la décision suivante:

1. Acceptation de la démission de Priscille Fourneaux, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 28 février 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Référence de publication: 2015113937/13.

(150123466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

---

**ANO SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 140.858.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015113932/9.  
(150123267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

**Alga Acquisition S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 181.047.

Le bilan au 30 Septembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 Juillet 2015.  
Référence de publication: 2015113916/10.  
(150123150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

**Art d'Eau Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 168.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015113946/10.  
(150122400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Signature.

**JR GARDEN Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8821 Koetschette, 1, Z.I. Riesenhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 158.272.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés, dans leur version abrégée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015114446/11.  
(150122363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Michèle Grisard

**HCEPP II Luxembourg Master II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 160.350,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 97.609.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 09/07/2015.  
*Pour: HCEPP II Luxembourg MASTER II S.à r.l.*  
Société à responsabilité limitée  
Experta Luxembourg  
Société anonyme  
Référence de publication: 2015114356/14.  
(150123365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

**Hull No 2309 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 180.950.

Le bilan au 30 Septembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Juillet 2015.

Référence de publication: 2015114381/10.

(150123148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

---

**HULL No 2310 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 180.951.

Le bilan au 30 Septembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Juillet 2015.

Référence de publication: 2015114382/10.

(150123147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

---

**ITW Epsilon Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 104.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Monique Martins

*Gérante*

Référence de publication: 2015114434/12.

(150122412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

---

**Invenergy Poland Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 140.936.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juin 2015*

En date du 30 juin 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- D'accepter les démissions de Madame Mounira MEZIADI, de Monsieur Tobias STEMMLER et de Monsieur Tamas MARK, de leur mandat de gérant de Catégorie B avec effet au 3 juillet 2015.

- De nommer Monsieur François-Xavier GOOSSENS, né le 8 mai 1976 à Bruxelles (Belgique), résidant au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Monsieur Michael VERHULST né le 25 août 1969, à Almelo (Pays-Bas), résidant au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 103336 en tant que gérants de Catégorie B avec effet au 3 juillet 2015. Leur mandat aura une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2015114402/22.

(150122877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

---

**Immatriculation.lu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Jos Kieffer.  
R.C.S. Luxembourg B 80.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015114390/10.

(150122032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

---

**K-Prom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 146, Muehlenweg.  
R.C.S. Luxembourg B 193.740.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 juillet 2015 que:

- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Caixinha Fernand de sa fonction d'administrateur unique.
- L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur unique Monsieur Gervasio Romero né le 22 avril 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 46, avenue de la Faïencerie.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015114451/14.

(150123374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

---

**Investment and Tecnologi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 63.436.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 juin 2015*

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 17 juin 2015 que:

1. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires accepte la démission de Madame Mayra Romero Torres de ses fonctions d'administrateur avec effet à ce jour.
2. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires accepte la démission de Madame Haydée Zeballos de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 27 avril 2015.
3. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes Madame Ana De Oliveira, demeurant professionnellement au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à compter du 27 avril 2015 et pour une période indéterminée.
4. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Sophie Mateos, demeurant professionnellement au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à compter de ce jour et pour une période indéterminée.
5. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Yannick Kantor, demeurant professionnellement au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à compter de ce jour et pour une période indéterminée.
6. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Javier Ayora Bruix, demeurant au 16 Paseo cerro del toro, 28707 San Sebastian de los Reyes à compter de ce jour et pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015114424/30.

(150123470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

---

**Immo Perfect S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7322 Steinsel, 11, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 117.620.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015114410/9.

(150122873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

---

**Gestion d'Assurances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 123.602.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015114321/10.

(150122458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

---

**Kensington Italy Retail Pledgeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 197.452.

Les statuts coordonnés au 29/06/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/07/2015.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2015114459/12.

(150122235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

---

**Koch Supply & Trading (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.833.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 juin 2015 que la société suivante a été nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2014:

- Ernst & Young, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Sydrall 2, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 47771.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juillet 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015114464/23.

(150123091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

---

**Immobilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6550 Berdorf, route d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 169.761.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015114392/9.  
(150122454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

---

**Hull No 2311 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 180.966.

Le bilan au 30 Septembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 Juillet 2015.  
Référence de publication: 2015114383/10.  
(150123146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

---

**KH (Lux) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 22.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 157.345.

*Extrait des résolutions circulaires du Conseil de Gérance de la Société en date du 15 juin 2015*

Il est à noter que

- le siège de la Société se trouve désormais au 68/70, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg;
- l'adresse des gérants de catégorie B, Miranda Lansdowne et Pamela Valasuo se trouve désormais au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 juin 2015.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015114478/16.

(150123652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

---

**INA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 175.250.

*Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 06 juillet 2015*

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes (traduction libre):

- d'accepter la démission des personnes suivantes:
  - \* Kevin Fusco, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;
  - \* Yasemin Bulut, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 26 juin 2015;
- de nommer les personnes suivantes avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
  - \* Michael Saulnier, né le 14 janvier 1980 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 375, Park Avenue, NY-10152 New York, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015114412/19.

(150123562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

---

**Infrac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 15, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 175.125.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015114415/9.

(150123031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

---

**Kestego SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 139.874.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2014 et la distribution de dividende relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2015 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015114460/11.

(150122434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

---

**Juax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 29, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 160.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2015.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015114447/12.

(150123735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

---

**Kadran Sà r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 190.876.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 juillet 2015*

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du liquidateur;
- approuve le rapport du commissaire à la liquidation;
- donne décharge au liquidateur, au commissaire à la liquidation et au gérant unique la Société pour l'exercice de leurs mandats;
- prononce la clôture de la liquidation en date du 9 juillet 2015;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Kadran Sà r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2015114452/22.

(150123013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

---



**KMMI Holding Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 40.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.526.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 juillet 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015115662/17.

(150123990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

---

**IDEAL Giwenech, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6666 Givenich, Maison 9.

R.C.S. Luxembourg F 1.210.

**DISSOLUTION**

Par la présente et conformément à la décision unanime de l'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2015, Ideal Giwenech asbl est dissolue volontairement à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Les fonds de l'association ont été entièrement affectés au Centre pénitentiaire de Givenich au profit des détenus, à la Fondation Jugend-an Drogenhëllef et au Service Treff-Punkt Prison.

La clôture de la liquidation est le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Les livres et documents de l'association seront déposés et conservés au domicile du centre pénitentiaire de Givenich, Maison 9, L-6666 Givenich qui en assurera la garde.

Givenich, le 30 juin 2015.

M. Claude Lentz / M. Jean-François Schmitz / M. Bernard Lux

*Président / Secrétaire / Trésorier*

Référence de publication: 2015114388/18.

(150122832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

---

**Kingsbridge Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.810.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de Kingsbridge Finance S.à R.L. tenue en date du 6 mars 2015, que:

- M. Hanns Alexander Klemm, né le 10 juin 1960 à Johannesburg (Afrique du Sud), demeurant professionnelle Fraeunlobstrasse 7, 60487 Frankfurt am Main (Allemagne)

et

- M. Mathias Hink, né le 12 janvier 1965 à Hamburg (Allemagne), demeurant 20 Lower Common Sth, London, SW15 1 BP

ont été nommés aux fonctions de Gérants de la Société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015114463/19.

(150122791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

---

**LuxCo Alternatives S.A., Sicav-Fis, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.  
R.C.S. Luxembourg B 191.438.

Die Bilanz am 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 10. Juli 2015.

*Für die LuxCo Alternatives S.A., SICAV-FIS*

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Matthias Müller / Katrin Nickels

Référence de publication: 2015114534/14.

(150123161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

**LSF9 Balta Issuer S.A., Société Anonyme,  
(anc. LSF9 Bentley Issuer S.A.).**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 198.084.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of June,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSF9 Balta Investments S.à r.l. (formerly named LSF9 Bentley Investments S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the "RCS") under number B 197728 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Liridon ELSHANI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on 26 June 2015,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF9 Bentley Issuer S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), in process of registration with the RCS with a share capital of EUR 31,000.-, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 22 June 2015 (the "Articles"), not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares is held by the Sole Shareholder.
2. The Sole Shareholder is represented by a proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.
3. The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

- a) Change of the name of the Company to "LSF9 Balta Issuer S.A." (the "Name Change");
- b) Subsequent amendment of article 1.1 (Form and name) of the Articles to reflect such Name Change;
- c) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the change proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Name Change in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record their resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "LSF9 Balta Issuer S.A."

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend article 1.1 (Form and name) of the Articles so as to read it as follows in the English version of the Articles:

" **1.1. Form and name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "LSF9 Balta Issuer S.A." (the Company), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) and by the present articles of incorporation (the Articles)."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the change resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Name Change in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

LSF9 Balta Investments S.à r.l. (anciennement dénommée LSF9 Bentley Investments S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 197728 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de LSF9 Bentley Issuer S.A., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, en cours d'immatriculation auprès du RCS, ayant un capital social de EUR 31.000,-, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et constituée suivant un acte Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg daté du 22 juin 2015 (les "Statuts") non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial").

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par 31.000 (trente et un mille) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.
2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.
3. L'ordre du jour est le suivant:

*Ordre du jour*

- a) Changement de nom de la Société en «LSF9 Balta Issuer S.A.» (le «Changement de Dénomination»);
- b) Par conséquent, modification de l'article 1.1 (Forme et dénomination) des Statuts afin d'y refléter ce Changement de Dénomination;
- c) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter le changement proposé ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin

d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription du Changement de Dénomination dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en «LSF9 Balta Issuer S.A.».

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide en conséquence de modifier l'article 1.1 (Forme et dénomination) des Statuts, de sorte qu'il ait la teneur suivante dans la version française des Statuts:

« **1.1. Forme et dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "LSF9 Balta Issuer S.A." (la Société), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), et par les présents statuts (les Statuts).».

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription du Changement de Dénomination dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au bureau du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire comparant et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 1<sup>er</sup> juillet 2015. 2LAC/2015/14638. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur* (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Référence de publication: 2015114575/124.

(150122863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

**Medtronic Advanced Energy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 164.592.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty sixth day of June.

Before US, Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

Medtronic IP Holding International Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 152.796 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Alessandro Morini, avvocato, with professional address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That the Sole Shareholder is the current sole shareholder owning all the issued and outstanding shares of Medtronic Advanced Energy Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.592 (the

“Company”). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Francis KESSELER, at the time notary residing in Esch-sur-Alzette, dated October 18<sup>th</sup>, 2011 and published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3091 on December 16<sup>th</sup>, 2011. The articles of association of the Company (the “Articles”) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated December 12<sup>th</sup>, 2014 and published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 159 on January 21<sup>st</sup>, 2015;

(ii) That the Sole Shareholder has waived any convening notice right and has adopted the following resolutions.

*First resolution*

IT WAS RESOLVED to change the starting and ending dates of the Company's financial year which shall then start on the day following the last Friday of the month of April of each year and shall end on the last Friday of the month of April of the following year and this with immediate effect. As a transitory period, the current financial year having started on May 1<sup>st</sup>, 2015 shall end on Friday April 29<sup>th</sup>, 2016.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, IT WAS RESOLVED to amend the first paragraph of article 15 of the Articles which shall then read as follows:

“ **Art. 15.** The Company's financial year shall start on the day following the last Friday of the month of April of each year and end on the last Friday of the month of April of the following year.”

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, IT WAS RESOLVED to also amend the first sentence of article 16 of the Articles which shall then read as follows:

“ **Art. 16.** Each year, as of the last Friday of the month of April, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) towards the Company.” There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Bertrange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit La Traduction Française Du Texte Qui Précède**

L'an deux mille quinze, le vingt six juin,

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Medtronic IP Holding International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.796 (l'«Associée Unique»),

Ici représentée par M. Alessandro Morini, avvocato, demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, au moyen d'une procuration à lui délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) qu'elle est l'associée unique détenant l'ensemble des parts émises de Medtronic Advanced Energy Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.592 (la «Société»). La Société a été constituée par acte notarié de Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 18 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3091 daté du 16 décembre 2011, dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, daté du 12 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 159 du 21 janvier 2015.

(ii) Que l'Associée Unique a renoncé à tout droit de convocation préalable et a partant adopté les résolutions suivantes.

*Première résolution*

IL A ÉTÉ DÉCIDÉ de modifier les dates de début et de fin de l'exercice social de la Société, qui dorénavant commencera le jour suivant le dernier vendredi du mois d'avril de chaque année, et se terminera le dernier vendredi du mois d'avril de l'année suivante et ceci avec effet immédiat. De manière transitoire, l'exercice social actuel ayant commencé le 1<sup>er</sup> mai 2015 se terminera le vendredi 29 avril 2016.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la première résolution ci-dessus, IL A ÉTÉ DÉCIDÉ de modifier, le premier paragraphe de l'article 15 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le jour suivant le dernier vendredi du mois d'avril de chaque année et se termine le dernier vendredi du mois d'avril de l'année qui suit.»

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus, IL A ÉTÉ DÉCIDÉ de modifier également la première phrase de l'article 16 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 16.** Chaque année, à compter du dernier vendredi du mois d'avril, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: A MORINI, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/14481. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 7 juillet 2015.

Référence de publication: 2015114615/104.

(150123045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

**Resource Partners Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 159.673.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of the month of June.

Before Us, Maître Marc Loesch, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Resource Partners GP Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 11-15 Seaton Place, JE4 0QH, St. Helier, Jersey,

here represented by Mrs. Khadigea KLINGELE, Senior Legal Counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains, by virtue of a proxy given under private seal dated on 9 June 2015.

I. The said proxy, after being signed "ne varietur", shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Resource Partners Holdings V S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 159.673 (the "Company").



III. The Company has been incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, civil law notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 9 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1255 dated 10 June 2011.

IV. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Marc Loesch, civil law notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, on 22 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1028 dated 30 April 2013.

V. The shares held by the Sole Shareholder represent 100% of shares having the right to vote, the right to vote attached to one thousand two hundred and sixty (1,260) Class J Shares of the Company, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, held by the Company being currently suspended.

VI. The appearing party, represented as above mentioned, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Acknowledgement of the repurchase by the Company of all of the one thousand two hundred and sixty (1,260) Class J Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the “Class J Shares”);

2. increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand two hundred and sixty Euro (EUR 1,260.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) to thirteen thousand eight hundred and sixty Euro (EUR 13,860.-) through the issue of 1,260 new shares Class A fully paid up by the transfer of the amount of 1,260 Euro from the Company's Share Premium Account to the capital;

3. decrease of the share capital of the Company by an amount of one thousand two hundred and sixty Euro (EUR 1,260.-) in order to bring it from its current amount of thirteen thousand eight hundred and sixty Euro (EUR 13,860.-) to twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) through the cancellation of all of the one thousand two hundred and sixty (1,260) Class J Shares held by the Company in its own share capital;

4. acknowledgement of the allocation of the remainder of the Class J share premium in the amount of nine hundred sixty four thousand eight hundred and twenty Euro and twenty-three cents (EUR 964,820.23) to the Class A share premium account; and

5. subsequent amendment of Article 5.1, Article 5.5, Article 17.2 and Article 20 of the articles of association of the Company (the “Articles”) in order to delete the reference to the Class J Shares.

VII. The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to ACKNOWLEDGE the repurchase of all of the one thousand two hundred and sixty (1,260) Class J Shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to APPROVE the increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand two hundred and sixty Euro (EUR 1,260.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) to thirteen thousand eight hundred and sixty Euro (EUR 13,860.-) through the issue of 1,260 new shares Class A fully paid up by the transfer of the amount of 1,260 Euro from the Company's Share Premium Account to the capital.

*Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to APPROVE the decrease of the share capital of the Company by an amount of one thousand two hundred and sixty Euro (EUR 1,260.-) in order to bring it from its current amount of thirteen thousand eight hundred and sixty Euro (EUR 13,860.-) to twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) through the cancellation of one thousand two hundred and sixty (1,260) Class J Shares held by the Company in its own share capital.

*Forth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to APPROVE the allocation of the remainder of the Class J share premium in the amount of nine hundred sixty four thousand eight hundred and twenty Euro and twenty-three cents (EUR 964,820.23) to the Class A share premium account, effective as of 7 May 2015.

*Fifth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend:

- Article 5.1 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“ 5.1. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600) represented by:

a. two thousand five hundred and twenty (2,520) class “A” (the “Class A Share”);

b. one thousand two hundred and sixty (1,260) class “B” (the “Class B Share”);

- c. one thousand two hundred and sixty (1,260) class “C” (the “Class C Share”);
  - d. one thousand two hundred and sixty (1,260) class “D” (the “Class D Share”);
  - e. one thousand two hundred and sixty (1,260) class “E” (the “Class E Share”);
  - f. one thousand two hundred and sixty (1,260) class “F” (the “Class F Share”);
  - g. one thousand two hundred and sixty (1,260) class “G” (the “Class G Share”);
  - h. one thousand two hundred and sixty (1,260) class “H” (the “Class H Share”); and
  - i. one thousand two hundred and sixty (1,260) class “I” (the “Class I Share”);
- with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the class A to I are together referred to as the “Classes of Shares” and each a “Class of Shares”; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the “Shares” and each the “Share”; The holders of Shares are hereinafter referred to as the “Shareholders” and each the “Shareholder”.

The features of the Shares are outlined in the present Articles.”

- Article 5.5 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“5.5. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase by the Company and subsequent cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares, such repurchase and cancellations of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I).

For the avoidance of doubt, no Class A Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class B Shares are outstanding; no Class B Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class C Shares are outstanding; no Class C Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class D Shares are outstanding; no Class D Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class E Shares are outstanding; no Class E Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class F Shares are outstanding; no Class G Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class H Shares are outstanding; no Class H Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class I Shares are outstanding”.

- Article 17.2 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance to be distributed. The decision whether to distribute the Available Amount and the determination of the amount of such distribution will be taken by majority vote of the Shareholders and in accordance with the following provisions:

a. First, the holders of Class A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the nominal value of the Shares issued by the Company.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (a) are to be made on a pari passu basis between the holders of the Class of Shares.

b. After the distribution set out under a) above, all remaining income available for further distribution (the “Excess”) in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class I Shares (or if the Class I Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of Class H Shares; or if the Class H Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of Class G Shares; or if the Class G Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of Class F Shares; or if the Class F Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of Class E Shares; or if the Class E Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of Class D Shares; or if the Class D Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of Class C Shares; or if the Class C Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of Class B Shares; or if the Class B Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class A Shares).

For the avoidance of doubts the payments made under (b) are to be made on a pari passu basis between the holders of Class of Shares.

For the avoidance of any doubt, the mere existence of an Available Amount does not establish a claim of the Shareholders on its distribution given that, in accordance with the above mentioned provisions, any such distribution (and the determination of the amount thereof) are subject to prior Shareholders approval”.

- Article 20 of the Articles, which shall forthwith read as follows:



**Art. 20. Definitions.**

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserve as reserved in accordance with article 5.2 of the Articles and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled, to the extent this amount constitute an available reserve, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without the avoidance of doubt, any double counting) so that: AA = (NP + P+ CR) - (L + LR) Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable reserves CR = the amount of the subscribed share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or the Articles.
Cancellation Value Per Share	Shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be purchased and cancelled.
Total Cancellation Amount	Shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation amount shall never be higher than such Available Amount.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand seven hundred Euro (EUR 2,700.-).

*Declaration*

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains (Grand-Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, civil status and residence, said proxyholder signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le onze juin.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

**A COMPARU:**

Resource Partners GP Limited, une société à responsabilité limitée, une société constituée et régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 11-15 Seaton Place, JE4 0QH, St. Helier, Jersey, ici représentée par Madame Khadigea KLINGELE, juriste sénior, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 9 juin 2015.

I. Cette procuration, après avoir été signée «ne varietur» restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associée unique (l'«Associée Unique») de Resource Partners Holdings V S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège

social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.673 (la «Société»).

III. La Société a été constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 9 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1255 daté du 10 juin 2011.

IV. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, du 22 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1028 daté du 30 avril 2013.

V. Les parts sociales détenues par l'Associée Unique représentent 100% des parts sociales ayant le droit de vote, le droit de vote attaché aux mille deux cent soixante (1.260) Parts sociales de Classe J d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, détenues par la Société étant actuellement suspendu.

VI. La partie comparante, dûment représentée comme mentionné ci-dessus, a reconnu être parfaitement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Constat du rachat par la Société de mille deux cent soixante (1.260) Parts sociales de Classe J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune (les «Parts sociales de Classe J»);

2. augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille deux cent soixante euros (EUR 1.260.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (EUR 12.600.-) à treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860.-) par l'allocation de mille deux cent soixante euros (EUR 1.260.-), dérivant du rachat des Parts sociales de Classe J par la Société, à la création de nouvelles Parts sociales de Classe A;

3. réduction du capital social de la Société d'un montant de mille deux cent soixante euros (EUR 1.260.-) pour le ramener de son montant actuel de treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860.-) à douze mille six cents euros (EUR 12.600.-) par l'annulation de mille deux cent soixante (1.260) Parts sociales de Classe J détenues par la Société dans son propre capital;

4. constat de l'allocation du reste de la prime d'émission des Parts sociales de Classe J aux Parts sociales de Classe A; et

5. modification de l'Article 5.1, Article 5.5, Article 17.2 et Article 20 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts») afin de supprimer la référence aux Parts sociales de Classe J.

VII. La partie comparante a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associée Unique DÉCIDE de constater le rachat par la Société des mille deux cent soixante (1.260) Parts sociales de Classe J.

*Deuxième résolution*

L'Associée Unique DÉCIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille deux cent soixante euros (EUR 1.260.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (EUR 12.600.-) à treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860.-) par l'allocation de mille deux cent soixante euros (EUR 1.260.-), dérivant du rachat des Parts sociales de Classe J par la Société, à la création de nouvelles Parts sociales de Classe A.

*Troisième résolution*

L'Associée Unique DÉCIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de mille deux cent soixante euros (EUR 1.260.-) pour le ramener de son montant actuel de treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860.-) à douze mille six cents euros (EUR 12.600.-) par l'annulation de mille deux cent soixante (1.260) Parts sociales de Classe J détenues par la Société dans son propre capital.

*Quatrième résolution*

L'Associée Unique DÉCIDE de constater l'allocation du reste de la prime d'émission des Parts sociales de Classe J aux Parts sociales de Classe A, effectif à la date du 7 mai 2015.

*Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associée Unique DÉCIDE de modifier:

- l'Article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600.-) représenté par:

- a. deux mille cinq cent vingt (2.520) parts sociales de catégorie A (les «Parts sociales de Catégorie A»);
- b. mille deux cent soixante (1.260) parts sociales de catégorie B (les «Parts sociales de Catégorie B»);
- c. mille deux cent soixante (1.260) parts sociales de catégorie C (les «Parts sociales de Catégorie C»);
- d. mille deux cent soixante (1.260) parts sociales de catégorie D (les «Parts sociales de Catégorie D»);

- e. mille deux cent soixante (1.260) parts sociales de catégorie E (les “Parts sociales de Catégorie E”);
  - f. mille deux cent soixante (1.260) parts sociales de catégorie F (les “Parts sociales de Catégorie F”);
  - g. mille deux cent soixante (1.260) parts sociales de catégorie G (les “Parts sociales de Catégorie G”);
  - h. mille deux cent soixante (1.260) parts sociales de catégorie H (les “Parts sociales de Catégorie H”);
  - i. mille deux cent soixante (1.260) parts sociales de catégorie I (les “Parts sociales de Catégorie I”);
- avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Sans préjudice d'autres désignations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Catégories A à I seront définies ci-après comme les “Catégories de Parts Sociales” et individuellement une “Catégorie de Part Sociale”; et ensemble, toutes les parts sociales des Catégories de Parts Sociales seront définies comme les “Parts Sociales” et individuellement une “Part Sociale”.

Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci- après comme les “Associés” et individuellement un “Associés”.

Les caractéristiques des Parts Sociales sont résumés dans ces Statuts».

- l'Article 5.5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.5.** Le Capital Social de la Société peut être réduit par l'annulation de Catégories de Parts Sociales en ce compris l'annulation d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans telle(s) Catégorie(s) de Parts Sociales. Dans le cas de rachats et d'annulations de Catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Catégories de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par la Catégorie I).

Pour éviter tout doute, aucune Part Sociale de Catégorie A ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégories B en cours; aucune Part Sociale de Catégorie B ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégories C en cours; aucune Part Sociale de Catégorie C ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégories D en cours; aucune Part Sociale de Catégorie D ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégories E en cours; aucune Part Sociale de Catégorie E ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégories F en cours; aucune Part Sociale de Catégorie F ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégories G en cours; aucune Part Sociale de Catégorie G ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégories H en cours; aucune Part Sociale de Catégorie H ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégories I en cours».

- l'Article 17.2 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour la distribution et dans la mesure permise par la Loi et ces Statuts, le Conseil de Gérance proposera que l'argent disponible soit distribué. La décision de distribuer le Montant Disponible et la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par un vote majoritaire des associés et conformément aux diapositives suivantes:

a. Premièrement, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0.25% de la valeur nominale de Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0.30% de la valeur nominale de Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0.35% de la valeur nominale de Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0.40% de la valeur nominale de Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0.45% de la valeur nominale de Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0.50% de la valeur nominale de Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0.55% de la valeur nominale de Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0.60% de la valeur nominale de Parts Sociales émises par la Société.

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (a) doivent se faire sur une base pari passu entre tous les détenteurs de Catégories de Parts Sociales.

b. Après la distribution définie en (a) ci-dessus, tout le Montant Disponible pour la distribution (l'“Excédent”) dans la Société, s'il y en a, sera payé aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I (ou si les Parts Sociales de Catégorie I ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H; ou si les Parts Sociales de Catégorie H ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G; ou si les Parts Sociales de Catégorie G ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F; ou si les Parts Sociales de Catégorie F ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E; ou si les Parts Sociales de Catégorie E ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D; ou si les Parts Sociales de Catégorie D ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C; ou si les Parts Sociales de Catégorie C ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A).

Afin d'éviter tout doute, la simple existence d'un Montant Disponible n'établit pas l'existence d'un droit pour les Associés à sa distribution étant donné que, en conformité avec les dispositions mentionnées ci-dessus, une telle distribution (et la détermination de son montant) est sujette à l'approbation préalable des Associés».

- l'Article 20 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 20. Définitions.**

Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires appropriée.
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales appropriée.
Montant d'Annulation Total	signifie le montant déterminé par le Conseil et approuvé par les Associés sur base de Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Catégorie correspondante au moment de l'annulation de cette Catégorie approprié sauf en cas de décision contraire des Associés prise de la manière prévue pour la modification des Statuts pour autant, cependant, que le montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.
Montant Disponible	signifie le total des bénéfices de la Société (incluant les profits reportés) accru par (i) toute prime d'émission disponible et d'autres réserves disponibles telles que réserves en accord avec l'article 5.2 des présents Statuts et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de la réserve légale touchant la Catégorie de Parts Sociales devant être annulées, dans la mesure où ce montant constitue un montant disponible, mais réduit par (i) toutes pertes (pertes reportées incluses) et (ii) toutes sommes devant être placées dans une réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou de ces Statuts, chaque fois comme exposé dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans quelconque double calcul) pour que: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Par lequel: AA = le Montant Disponible NP = bénéfices nets (incluant des profits reportés) P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale touchant à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée L = pertes (pertes reportées incluses) LR = toutes sommes devant être placées dans les réserves conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.
Valeur d'Annulation par Part Sociale	sera calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie de Parts Sociales devant rachetés et annulées.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille sept cents Euros (EUR 2.700.-).

*Déclaration*

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg), à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 juin 2015. GAC/2015/5031. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): N. DIEDERICH.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 10 juillet 2015.

Référence de publication: 2015114806/352.

(150123064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

**CRH Canada Finance Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 198.316.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the second day of July.

Before us Maître Roger Arrendorff, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

CRH Cities Luxembourg Sàrl, a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B198.290.

represented by Maître Brigitte CZOSKE, avocat, professionally residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy given under private seal on June 29<sup>th</sup>, 2015.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it intends to organize as unitholder or with any person who may become unitholder of this company in the future.

**Title I. Name - Duration - Registered office - Object**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of "CRH Canada Finance Luxembourg Sàrl", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter the "Corporation"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> of August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law").

**Art. 2. Object.**

2.1 The object of the Corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Corporation may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The Corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The Corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance and dispose of patents, licences and sub-licences, and all other intangible property, as well as rights deriving there from or supplementing them. In addition, the Corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 The Corporation may also carry on a treasury group activity including the procurement of short medium or long-term finance or finance of unlimited duration and the provision of financial and investment services and facilities, financial and investment management, advice, assistance, information and agency services in any currency whatsoever and to carry out financing and lending of every description to companies in which it has a direct or indirect participation.

2.4 In general, the Corporation may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the abovementioned purpose.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Corporation is established for an unlimited duration.

3.2 The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of these articles.

3.3 The life of the Corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several unitholders.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within



the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Corporation may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Corporation.

## **Title II. Capital - Units**

### **Art. 5. Capital - Units.**

5.1 The Corporation's corporate capital is set at CAD 30,000.- (thirty thousand Canadian Dollars), represented by 30,000 (thirty thousand) units each with a nominal value of CAD 1.- (one Canadian Dollars) and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation and all fully paid up.

5.2 Capital contribution made by a holder of units without issuance of new units shall be booked in the special account (identified as the "Account 115").

**Art. 6. Increase and reduction of capital.** The corporate capital of the Corporation may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of the members, adopted in the manner required for the amendment of these articles.

### **Art. 7. Transfer of units.**

7.1 Units are freely transferable among members.

7.2 In case of a sole unitholder, the units are freely transferable to non-members. In case of plurality of members, units may be transferred to non-members provided such transfer complies with the requirements set forth in article 189 of the Law, namely has been authorized by the general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the capital of the Corporation.

7.3 The transfer of units will only be binding upon the Corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the Corporation as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The Corporation may purchase its own units.

### **Art. 8. Form of units - Members' Register.**

8.1 Units are in registered form.

8.2 A members' register will be kept at the registered office of the Corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each member who so requires.

8.3 The ownership of the registered units will result from the inscription in the members' register.

## **Title III. Administration - Management - Representation**

### **Art. 9. Board of managers.**

9.1 The Corporation shall be managed by a board of managers composed, at least, of three managers, who do not need to be members and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of members.

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

### **Art. 10. Power of the board of managers.**

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Corporation's object.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

### **Art. 11. Procedure.**

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Corporation's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 The board of managers' meeting may exceptionally be held by means of telephone conference or video-conference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

11.5 The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of the managers are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting.

11.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 12. Representation.** The Corporation shall be bound by the joint signature of two managers in any case or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

**Art. 13. Liability of the managers.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

#### **Title IV. General meetings of members**

##### **Art. 14. Powers and voting rights.**

14.1 Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the Corporation.

14.2 Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.3 The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital of the Corporation. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision. If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

14.4 Each unit entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

14.5 The Corporation will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Corporation.

14.6 Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to its relationship with the number of units in existence. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

14.7 The decisions of the sole member are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.8 Also, contracts entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 15. Annual general meeting.** An annual general meeting of members approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of December, of the year two thousand and fifteen.

**Art. 17. Annual accounts and allocation of profits.**

17.1 The annual accounts are drawn up in CAD (Canadian Dollars) which is the functional currency of the Corporation by the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Corporation.

17.2 Out of the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Corporation.

Interim dividends may be distributed, at any time and in any currency selected by the board of managers, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the unitholders or by the board of managers,
4. The payment is made once the Corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Corporation are not threatened.

**Title V. Dissolution - Liquidation****Art. 18. Dissolution - Liquidation.**

18.1 In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole unitholder or the meeting of unitholders, as the case may be, in charge of such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the sole unitholder or the general meeting of unitholders, as the case may be.

18.3 The power of the board of managers will end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Corporation or deposit of any funds to that effect, the remaining amount will be distributed to the unitholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

**Art. 19. General provision.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

*Subscription - Payment*

The articles of incorporation of the Corporation having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe 30,000 (thirty thousand) units of the Corporation having a par value of CAD 1,- (one Canadian Dollar) each and to have fully paid up these units for an amount of CAD 30,000.- (thirty thousand Canadian Dollars) through a contribution in cash (the "Contribution").

*Statement*

Evidence of the payment of the Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Contribution on the Corporation's bank account.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of CAD 30,000.- (thirty thousand Canadian Dollars) is valued at EUR 21,884.88 (twenty-one thousand eight hundred eighty-four euro eighty-eight cents).

*Resolution of the sole member*

The prenamed member, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Corporation is fixed at L-2132 Luxembourg, 18 Avenue Marie-Thérèse.
2. The number of managers is fixed at 4 (four):
3. The following persons are appointed managers:
  - Mr. Aylwyn BRYAN, born on February 17, 1979 in Cork (Ireland), residing at 1 Newbridge Avenue, Donabate, Co. Dublin, Ireland;
  - Mr. Rudolf COHEN, born on November 7, 1957 in Rotterdam (Netherlands), residing at 26 Einsteinlaan, 2289 CC Rijswijk, The Netherlands;
  - Mr. Emmanuel RÉVEILLAUD, born on October 10, 19671 in La Rochelle (France), residing at 20 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
  - Mrs. Christine LOUIS-HABERER, born on July 23, 1967 in Vitré (France), residing at 20 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.



4. The term of office of the managers shall be unlimited.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le deux juillet,

Par-devant nous Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

A comparu:

CRH Cities Luxembourg Sàrl, société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B198.290.

ici représentée par Maître Brigitte CZOSKE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 juin 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie pré mentionnée va constituer en tant qu'associé ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

#### **Titre I<sup>er</sup>. Nom - Durée - Siège social - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "CRH Canada Finance Luxembourg Sàrl", qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toutes sortes de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de biens meubles.

2.3 La Société pourra également poursuivre une activité de trésorerie intragroupe incluant l'obtention de financement à court, moyen et long terme ainsi que l'obtention de financement sans limitation de durée, la fourniture de services et d'instruments financiers et d'investissement, la gestion financière et d'investissement, le conseil, l'assistance, des services d'intermédiaires quelque soit la monnaie choisie ainsi et finalement de procéder à des financements ou à des prêts de toute nature envers les sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation.

2.4 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée des associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

### **Titre II. Capital social - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à CAD 30.000,- (trente mille dollars canadiens) représenté par 30.000 (trente mille) parts sociales ayant toutes une valeur nominale de CAD 1,- (un dollar canadiens) chacune, et avec les droit et obligations attachés tels que déterminés dans les présents statuts et toutes ayant été entièrement libérées.

5.2 L'apport en capitaux propres par un détenteur de parts sociales sans émission de parts sociales devra être comptabilisé dans un compte spécial (le «Compte 115»).

**Art. 6. Augmentation et réduction du capital.** Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision des associés prise dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts.

#### **Art. 7. Transfert des parts.**

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés le transfert de parts sociales peut-être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de l'article 189 de la Loi, c'est à dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

7.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à sa notification à la Société ou son acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La Société pourra acquérir ses propres parts sociales.

#### **Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.**

8.1 Les parts sociales sont nominatives.

8.2 Un registre des associés sera détenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par tout associé qui le demande.

8.3 La propriété des parts nominatives résultera de l'inscription dans le registre des associés.

### **Titre III. Administration - Gérance - Représentation**

#### **Art. 9. Conseil de gérance.**

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de trois gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

#### **Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.**

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

#### **Art. 11. Procédure.**

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins deux (2) jours avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme, par télex ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Le conseil de gérance pourra se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

11.4 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou par e-mail.

11.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des téléfax.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 12. Représentation.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux gérants dans tous les cas ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 14. Pouvoirs et droits de votes.**

14.1 Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Sauf exception légale, les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

14.4 Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale; dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire de cette part sociale vis-à-vis de la Société.

14.6 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

14.7 Les décisions de l'associé unique sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre l'associé unique et la société représentée par l'associé unique, seront établis sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille quinze.

**Art. 17. Comptes annuels et allocation des bénéfices.**

17.1 Les comptes annuels sont établis en CAD (dollars canadiens), qui est la monnaie fonctionnelle de la Société, par le conseil de gérance de la Société à la fin de chaque exercice et seront mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

17.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment et dans toute devise décidée par le conseil de gérance, sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance de la Société,
2. Ces comptes montrent un bénéfice incluant les bénéfices reportés suffisant pour payer le dividende intérimaire envisagé,
3. La décision de payer un dividende intérimaire est prise par les associés ou le conseil de gérance,
4. Le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

**Titre V. - Dissolution et liquidation**

**Art. 18. Dissolution et liquidation.**

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

18.3 Les pouvoirs des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associé le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts.

**Art. 19. Dispositions générales.** Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

*Souscription et libération*

La partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire à 30.000 (trente mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de CAD 1,- (un dollar canadien) chacune et a déclaré les avoir entièrement libérées pour un montant de CAD 30.000,- (trente mille dollars canadiens) par un apport en numéraire (l'«Apport»).

*Constatation*

Le paiement en vertu de l'Apport a été certifié au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant de souscription payé en vertu de l'Apport sur le compte bancaire de la Société.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de CAD 30.000,- (trente mille dollars canadiens) est évalué à la somme de EUR 21.884,88 (vingt et un mille huit cent quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt-huit cents).

*Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 18 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;
2. Le nombre de gérants est fixé à 4 (quatre).
3. Sont nommés gérants de la Société:
  - Monsieur Aylwyn BRYAN, né le 17 février 1979, à Cork (Irlande), demeurant à 1 Newbridge Avenue, Donabate, Co. Dublin, Irlande;
  - Monsieur Rudolf COHEN, né le 11 novembre 1958 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant à 26 Einsteinlaan, 2289 CC Rijswijk, Pays-Bas;

- Monsieur Emmanuel REVEILAUD, né le 10 novembre 1971, à La Rochelle (France), demeurant au 20 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Madame Christine LOUIS-HABERER, née le 23 juillet 1967 à Vitré (France), demeurant au 20 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Les mandats des gérants ont une durée illimitée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: CZOSKE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 juillet 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 20775. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Référence de publication: 2015114144/454.

(150123227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

#### **Cresco Capital Riedberg Campus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 198.329.

#### STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the second of July.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appears:

CRESKO CAPITAL URBAN YURT HOLDINGS S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered at the Trade and Companies Register of Luxembourg und number B184.916,

here represented by Monsieur Liridon ELSHANI, private employee, residing at 74, avenue Victor Hugo, L-17750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party have requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which its declares to incorporate.

#### **Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is "Cresco Capital Riedberg Campus S.à r.l."

#### **Art. 3.**

3.1. The Object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instrument and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### **Capital - Shares**

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty five euro) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### **Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the single manager, and, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of one of the members of the board of managers or of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 11 of the Articles of Incorporation.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.



The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers are present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### **Shareholders decisions**

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup> each year.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 20.** The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements. The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 21.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

#### **Applicable law**

**Art. 22.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31, 2015.

#### *Subscription - Payment*

500 (five hundred) shares representing 100% (hundred percent) of the capital have been subscribed by Cresco Capital Urban Yurt Holdings S.à r.l.

All shares are fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company Cresco Capital Riedberg Campus S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Frank Przygodda, manager, born on February 28<sup>th</sup>, 1968 in Bochum (Germany), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg; and

- Mrs. Caroline Hartmann, manager, born on September 9<sup>th</sup>, 1980 in Sankt Vith (Belgium), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

In accordance with article eleven of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of one of the members of the board of managers or of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le deux juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A Comparu:

CRESCO CAPITAL URBAN YURT HOLDINGS S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg et immatriculée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B184.916,

représenté par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1882 Luxembourg en vertu des procurations sous seing privé leurs délivrées.



Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Objet - Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "Cresco Capital Riedberg Campus S.à r.l."

### **Art. 3.**

3.1. La société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention de directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie des ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### **Capital - Parts sociales**

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un des gérants ou de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signatures ont été valablement délégués conformément à l'article 11 des statuts.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

#### **Exercice social - Comptes annuels**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 20.** Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

#### **Loi applicable**

**Art. 22.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

#### *Souscription - Libération*

500 (cinq cents) parts sociales représentant 100% (cent pour cent) du capital social ont été souscrites par Cresco Capital Urban Yurt Holdings S.à r.l.

Les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme d'EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) sont nommés gérants pour une durée indéterminée

- Monsieur Frank Przygodda, gérant, né le 28 février 1968 à Bochum (Allemagne), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg

- Madame Caroline Hartmann, gérante, né le 9 septembre 1980 à Sankt Vith (Belgique), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle d'un des gérants ou de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signatures ont été valablement délégués.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 08 juillet 2015. 2LAC/2015/15270. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Référence de publication: 2015114087/366.

(150123553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

**Tyco Electronics Netherlands (Germany Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 198.314.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, the twenty-sixth day of June,  
before Maître Marc Loesch, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Tyco Electronics Netherlands (Germany Holding) B.V., a private limited liability company under Dutch law (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its official seat in 's-Hertogenbosch, the Netherlands, and registered with the Dutch Commercial Register under number 17248088 (the Company).

There appeared:

Tyco Electronics Corporation, a company incorporated under the laws of Pennsylvania, United States of America, having its registered office at 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA 19312, United States of America, registered with the Pennsylvania Secretary of State's office under number 1080766 (the Sole Shareholder),

hereby duly and validly represented by Allen & Overy, a société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal,

itself represented by Mrs. Victoria Woestmann, avocat, residing professionally in Luxembourg.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

I. The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

1. That the Company was incorporated as a limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under Dutch law on 3 April 2009;

2. That the Sole Shareholder holds all of the issued shares in the Company which thus are duly represented at the Meeting;

3. That the Sole Shareholder resolved, by adopting special resolutions dated 26 June 2015 (the Dutch Special Resolutions) inter alia, (i) that the Company be transferred to the Grand Duchy of Luxembourg without discontinuity of the Company's corporate existence, (ii) that the Company shall continue under the corporate form of a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, (iii) that the name of the Company be changed to "Tyco Electronics Netherlands (Germany Holding) S.à r.l." and the articles of association (the Articles) be adopted in substitution for and to the exclusion of the existing articles of the Company, (iv) the Company shall establish its registered office in the Grand Duchy of Luxembourg and (v) the Company's place of central administration and effective management be situated in the Grand Duchy of Luxembourg;

4. That it results from (i) an interim balance sheet of the Company as of 31 May 2015 and signed by the management of the Company (the Balance Sheet), and (ii) a certificate of the management of the Company dated 26 June 2015 (the Management Certificate) that (a) based on the Balance Sheet, the value of the net assets of the Company is at least equal to EUR 118,185,722 (one hundred and eighteen million one hundred eighty-five thousand seven hundred twenty-two Euros), which corresponds, applying the internal conversion rate EUR/USD of Tyco Electronics Corporation on 25 June

2015 of EUR 1 (one Euro) for USD 1.1193 (one point one one nine three United States Dollars) to USD 132,285,278 (one hundred thirty-two million two hundred eighty-five thousand two hundred seventy-eight United States Dollars) and (b) since the date of the Balance Sheet and as of the date of the present deed, no material changes have occurred which would depreciate the value of the net assets of the Company as shown in the Balance Sheet below such amount;

Copies of (a) the Dutch Special Resolutions, (b) the Balance Sheet and (c) the Management Certificate referred to in the items 3. and 4. above, after being signed *in varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

5. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Acknowledgement of the transfer of the Company's registered office and place of central administration and effective management to the Grand-Duchy of Luxembourg without discontinuation of the Company's legal personality and, consequently, change of the nationality of the Company;
3. Continuation of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg as a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of "Tyco Electronics Netherlands (Germany Holding) S.à r.l.";
4. Confirmation of the description and consistency of (i) the Company's net assets, (ii) the value of the Company's net assets and (iii) the issued share capital of the Company;
5. Amendment and restatement of the articles of association of the Company in their entirety;
6. Setting the Company's registered office and place of central administration and effective management at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
7. Termination of the mandates of the existing directors of the Company and appointment of new managers (*gérants*) of the Company; and
8. Miscellaneous.

II. The Meeting hereby takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to acknowledge the transfer of the registered office and place of central administration and effective management of the Company from the Netherlands to the Grand-Duchy of Luxembourg, with immediate effect, as of the date of this notarial deed, without discontinuation of the Company's legal personality and, as a result, that the nationality of the Company be changed to a company with the Luxembourg nationality.

*Third resolution*

The Meeting resolves that the Company shall operate as a matter of Luxembourg law as a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of "Tyco Electronics Netherlands (Germany Holding) S.à r.l.".

*Fourth resolution*

The Meeting records (i) that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company result from the Balance Sheet as of 31 May 2015, and (ii) that pursuant to the Management Certificate dated 26 June 2015, (a) based on the Balance Sheet, the value of the net assets of the Company is at least equal to EUR 118,185,722 (one hundred and eighteen million one hundred eighty-five thousand seven hundred twenty-two Euros), which corresponds, applying the internal conversion rate EUR/USD of Tyco Electronics Corporation on 25 June 2015 of EUR 1 (one Euro) for USD 1.1193 (one point one one nine three United States Dollars) to USD 132,285,278 (one hundred thirty-two million two hundred eighty-five thousand two hundred seventy-eight United States Dollars), and (b) since the date of the Balance Sheet and as of the date of the present deed, no material changes have occurred which would depreciate the value of the net assets of the Company as shown in the Balance Sheet below such amount.

The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain in their entirety in the ownership of the Company, which continues to own all its assets, and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

The Sole Shareholder confirms that as per the above-mentioned Balance Sheet and Management Certificate, the value of the net assets of the Company is at least equal to USD 132,285,278 (one hundred thirty-two million two hundred eighty-five thousand two hundred seventy-eight United States Dollars), to be allocated as follows:

- (i) USD 18,100 (eighteen thousand one hundred United States Dollars) to the share capital account of the Company;
- (ii) USD 132,267,178 (one hundred thirty-two million two hundred sixty-seven thousand one hundred seventy-eight United States Dollars) to the share premium account of the Company.



The Meeting acknowledges that following the transfer of the registered office, place of effective management and central administration of the Company from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg, the current Sole Shareholder holds the entirety of the share capital of USD 18,100 (eighteen thousand one hundred United States Dollars), represented by 18,100 (eighteen thousand one hundred) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to update and restate in their entirety the articles of association of the Company (the Articles) for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg as follows:

“ **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of “Tyco Electronics Netherlands (Germany Holding) S.à r.l.” (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, as well as the entry into joint ventures of a corporate or contractual form.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, participations and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may hold a portfolio of receivables which it may fund by obtaining finance from intra-group or third party sources.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated group companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 18,100 (eighteen thousand one hundred United States Dollars), represented by 18,100 (eighteen thousand one hundred) shares with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share is entitled to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Share Register.** The shares of the Company shall be and remain in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of shares will be established by inscription in the said register.

**Art. 9. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Share premium.** In addition to the capital, there may be a share premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its value is deposited. Any amount in the share premium account may be used to offset any net losses, to allocate funds to the legal reserve, for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders or to make distributions to the shareholders.



**Art. 11. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 12. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 13. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

**Art. 14. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not be shareholders. The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom specific signing authority has been granted by the board of managers, but only within the limits of such power.

The sole manager, or in case of plurality of managers, any two managers may sub-delegate his/her/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may entrust the daily management of the Company's business to one or several manager(s), who will be called general manager(s) (gérant(s) délégué(s)). The Company shall be bound with respect to actions pertaining to the Company's daily management towards third parties by the joint signatures of any two general managers or the signature of any general manager and any manager.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any two managers jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will

be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 15. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 16. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail transmission).

**Art. 17. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 18. Financial year.** The Company's accounting year begins on the day following the last Friday of the month of September and ends on the last Friday of the month of September of the following year.

**Art. 19. Financial statements.** Each year, with reference to the end of the financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 20. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 21. Liquidation.** At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 22. Statutory auditor - Independent auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire) if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 23. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association."

*Transitory provision*

The Company's financial year, for the purposes of Luxembourg law, shall begin on the day of the current general meeting and shall end for the first time on the last Friday of the month of September of this year 2015.

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to establish the Company's registered office and place of central administration and effective management at 17, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

### *Seventh resolution*

The Meeting resolves to terminate the mandates of Harold Barksdale, Magnus Svensson, Fabienne Roger-Eck, Jürg Giraudi and Sarah Kouider Huot de Saint Albin as the managers of the Company, with effect as of 26 June 2015.

The Meeting resolves to appoint the following persons as managers (gérants) of the Company for an unlimited period of time and with effect as of 26 June 2015:

(1) Harold Barksdale, having his professional address at 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA, 19312-2423, United States of America;

(2) Magnus Svensson, having his professional address at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

(3) Fabienne Roger-Eck, having her professional address at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

(4) Jürg Giraudi, having his professional address at Rheinstrasse 20, CH-8200 Schaffhausen, Switzerland; and

(5) Sarah Kouider Huot de Saint Albin, having her professional address at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

As a consequence of the above termination of mandates and appointments, the board of managers of the Company is, as from 26 June 2015 composed as follows:

- Harold Barksdale;
- Magnus Svensson,;
- Fabienne Roger-Eck;
- Jürg Giraudi; and
- Sarah Kouider Huot de Saint Albin.

### *Estimates of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated to be approximately seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de juin,  
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Tyco Electronics Netherlands (Germany Holding) B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) ayant son siège social à 's-Hertogenbosch, Pays-Bas, et enregistrée auprès du registre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 17248088 (la Société).

A comparu:

Tyco Electronics Corporation, une société constituée selon le droit de l'état de Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son siège social au 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA 19132, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat de Pennsylvanie sous le numéro 1080766 (l'Associé Unique),

ici dûment représenté par Allen & Overy, une société en commandite simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

elle-même représentée par Madame Victoria Woestmann, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

I. L'Associé Unique demande au notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

1. Que la Société a été constituée sous forme de société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) selon le droit néerlandais en date du 3 avril 2009;

2. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises de la Société qui sont, partant, dûment représentées à l'Assemblée;

3. Que l'Associé Unique a décidé, en adoptant des résolutions spéciales en date du 26 juin 2015 (les Résolutions Spéciales Néerlandaises), entre autre, (i) que la Société soit transférée au Grand-Duché du Luxembourg sans discontinuité de son existence légale, (ii) que la Société continuerait d'exister sous la forme d'une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (iii) que la dénomination sociale de la Société soit modifiée en «Tyco Electronics Netherlands (Germany Holding) S. à r.l.» et que des statuts (les Statuts) soit adoptés afin de se substituer entièrement et à l'exclusion des statuts actuels de la Société (iv) que la Société établira son siège social au Grand-Duché de Luxembourg et (v) que le lieu d'administration effective de la Société se situe au Grand-Duché de Luxembourg;

4. Qu'il résulte (i) d'un état financier de la Société en date du 31 mai 2015 et signé par la direction de la Société (l'Etat Financier), et (ii) un certificat émis par la direction de la Société en date du 26 juin 2015 (le Certificat de Direction) que (a) en s'appuyant sur l'Etat Financier, la valeur des actifs nets de la Société est au moins égale à 118.185.722 EUR (cent dix-huit millions cent quatre-vingt-cinq mille sept cent vingt-deux euros) qui correspond, en appliquant un taux interne de conversion EUR / USD de Tyco Electronics Corporation en date du 25 juin 2015 à 1 EUR (un euro) pour 1,1193 USD (un virgule un un neuf trois dollars des Etats-Unis d'Amérique), à 132.285.278 USD (cent-trente-deux millions deux cent quatre-vingt-cinq mille deux cent soixante-dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique) et (b) depuis la date de l'Etat Financier et à la date du présent acte, aucun changement matériel ne s'est produit qui pourrait déprécier la valeur des actifs nets de la Société sous la valeur donnée dans l'Etat Financier;

Copies (a) des Résolutions Spéciales Néerlandaises (b) de l'Etat Financier et (c) du Certificat de Direction tel que mentionnés au point 3. et 4. après avoir été signées ne varient par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire, resteront attachées au présent acte afin d'être enregistrées en même temps auprès des autorités compétentes;

5. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Confirmation du transfert du siège social et du lieu d'administration effective de la Société des Pays-Bas au Grand-Duché du Luxembourg, sans perte de la personnalité juridique de la Société et, de fait, changement de la nationalité de la Société;

3. Continuation de la Société au Grand-Duché du Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Tyco Electronics Netherlands (Germany Holding) S. à r.l.»;

4. Confirmation de la description et de la cohérence (i) des actifs nets de la Société, (ii) de la valeur des actifs nets de la Société et (iii) du capital social émis de la Société;

5. Modification et refonte des statuts de la Société dans leur totalité;

6. Election du siège social et du lieu d'administration effective de la Société au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

7. Approbation de la démission des gérants existants de la Société et nomination de nouveaux gérants de la Société; et

8. Divers.

II. L'Assemblée prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique tel que représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de prendre acte du transfert du siège social et du lieu d'administration effective de la Société des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat à la date du présent acte notarié, sans perte de la personnalité juridique de la Société, et, ayant comme résultante la modification de la nationalité de la Société qui devient Luxembourgeoise.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide que la Société fonctionnera pour les besoins de la loi luxembourgeoise comme une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Tyco Electronics Netherlands (Germany Holding) S.à r.l.".

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée note (i) que la description et la cohérence des actifs et passifs de la Société tels que résultant de l'Etat Financier daté du 31 mai 2015, et (ii) que selon le Certificat de Direction daté du 26 juin 2015, (a) s'appuyant sur l'Etat Financier, la valeur des actifs nets de la Société est au moins égale à 118.185.722 EUR (cent dix-huit millions cent quatre-vingt-cinq mille sept cent vingt-deux euros) qui correspond, en appliquant un taux interne de conversion EUR / USD de Tyco Electronics Corporation en date du 25 juin 2015 à 1 EUR (un euro) pour 1,1193 USD (un virgule un un neuf trois dollars des Etats-Unis d'Amérique), à 132.285.278 USD (cent-trente-deux millions deux cent quatre-vingt-cinq mille deux cent soixante-dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique), et (b) depuis la date de l'Etat Financier et à la date du présent acte, aucun changement matériel ne s'est produit qui pourrait déprécier la valeur des actifs nets de la Société sous la valeur donnée dans l'Etat Financier.

L'Associé Unique déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans aucune exclusion, restent dans leur totalité propriété de la Société, qui continue de détenir tous ses actifs, et continue d'être redevable de tous ses passifs et engagements.

L'Associé Unique confirme selon l'Etat Financier et le Certificat de Direction sus-mentionnés, la valeur des actifs nets de la Société qui est au moins égale à 132.285.278 USD (cent-trente-deux millions deux cent quatre-vingt-cinq mille deux cent soixante-dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique), devant être alloué comme suit:

- (i) 18.100 USD (dix-huit mille cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) sur le compte de capital social de la Société;
- (ii) 132.267.178 USD (cent trente-deux millions deux cent soixante-sept mille cent soixante-dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique) sur le compte de prime d'émission de la Société.

L'Assemblée prend acte que suite au transfert du siège social et du lieu d'administration effective de la Société des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg, l'Associé Unique actuel de la société détient la totalité du capital social d'un montant de 18.100 USD (dix-huit mille cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 18.100 (dix-huit mille cent) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de mettre à jour et de refondre dans leur intégralité les statuts de la Société (les Statuts) pour les besoins de son transfert et de la poursuite de son activité au Grand-Duché du Luxembourg comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de “Tyco Electronics Netherlands (Germany Holding) S.à r.l.” (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que l'entrée dans des joint ventures sous une forme sociétaire ou contractuelle.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de biens, corporels ou incorporels, mobiliers ou immobiliers, notamment, mais non limité à, des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut recevoir ou octroyer des licences portant sur des droits intellectuels.

La Société pourra détenir un portefeuille de créances qu'elle pourra financer par des fonds d'origine intra-groupe ou provenant de tiers.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à, la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi dans la municipalité de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par une décision du gérant/ conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 18.100 USD (dix-huit mille cent dollars des Etats Unis d'Amérique), représenté par 18.100 (dix-huit mille cent) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats Unis d'Amérique) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société.



**Art. 8. Registre des Parts Sociales.** Les parts sociales de la Société devront être et rester enregistrées.

Un registre des parts sociales sera gardé au siège de la Société, où il sera disponible pour consultation par tout Associé.

**Art. 9. Indivisible shares.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10. Prime d'émission.** En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel sera déposée toute prime d'émission payée en supplément de la valeur d'une part sociale. Les sommes ainsi déposées dans le compte de prime d'émission pourront être utilisées afin d'absorber toute perte, d'allouer des fonds à la réserve légale, de payer toute part sociale que la Société rachètera aux Associés ou encore afin d'effectuer des distributions aux Associés de la Société.

**Art. 11. Transfert de parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 12. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou une assemblée générale des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

**Art. 13. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 14. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'a /ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants est/sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques, ou par la signature conjointe ou la seule signature des personnes auxquelles un pouvoir spécifique a été donné par le conseil de gérance, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques pourra/pourront déléguer ses/leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent déterminera/détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s), qui s'appellera/s'appelleront gérant(s) délégué(s). La Société sera engagée dans le cadre de la gestion journalière de la Société envers les tiers par la signature conjointe de deux gérants délégués ou la signature conjointe de tout gérant délégué et de tout gérant.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore, le cas échéant, par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a



urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par deux gérants conjointement. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social de la Société. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 15. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle pour les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 17. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée qu'avec l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 18. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le jour suivant le dernier vendredi du mois de septembre et se termine le dernier vendredi du mois de septembre de l'année suivante.

**Art. 19. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale en cause, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 20. Distribution des bénéfices, réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 21. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société ne devra être contrôlée par un commissaire que si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé ne devra être nommé que si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 23. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.»

*Disposition transitoire*

L'année sociale de la Société, pour les besoins de la loi Luxembourgeoise, commencera au jour de la présente assemblée et se terminera pour la première fois le dernier vendredi du mois de septembre de l'année 2015.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide d'établir le siège social et le lieu effectif de gestion au 17, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de mettre fin aux mandats de Harold Barksdale, Magnus Svensson, Fabienne Roger-Eck, Jürg Giraudi et Sarah Kouider Huot de Saint Albin en tant que gérants de la Société, avec effet au 26 juin 2015.

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 26 juin 2015:

(1) Harold Barksdale, gérant, dont l'adresse professionnelle est au 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA, 19312-2423, États-Unis d'Amérique;

(2) Magnus Svensson, gérant, dont l'adresse professionnelle est au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(3) Fabienne Roger-Eck, gérante, dont l'adresse professionnelle est au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(4) Jürg Giraudi, gérant, dont l'adresse professionnelle est au Rheinstrasse 20, CH-8200 Schaffhausen, Suisse; et

(5) Sarah Kouider Huot de Saint Albin, gérante, dont l'adresse professionnelle est au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Suite aux démissions et nominations ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit à compter du 26 juin 2015:

- Harold Barksdale,
- Magnus Svensson,
- Fabienne Roger-Eck,
- Jürg Giraudi, et
- Sarah Kouider Huot de Saint Albin.

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais de quelque nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du même Associé Unique et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: V. Woestmann, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 03 juillet 2015. GAC/2015/5625. Reçu soixante-quinze euro 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): N. DIEDERICH.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 9 juillet 2015.

Référence de publication: 2015114968/578.

(150123260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

---

**Marnix Property Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Tishman Speyer Marnix Holdings S.à.r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 117.099.

Les Statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015114605/10.

(150123471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.

---

**FB Lux Holdings, S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.786.

In the year two thousand and fifteen on the fifteenth day of June,  
before Maître Marc Loesch, civil law notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of FB Lux Holdings S.C.A., a société en commandite par actions, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary dated 12 November 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 25 of 3 January 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181786 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary dated 12 February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1183 of 9 May 2014.

The meeting was declared open at 9.41 a.m., by Me Mélody Brunot, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Anne Mauske, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Me Laurence Ouverleaux, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) that the agenda of the meeting was the following:

*Agenda*

1. To change the date of the annual general meeting of shareholders so that it be held on the third Monday of June every year and to amend article 22, first paragraph of the articles of association of the Company, in order to reflect such change.

2. Miscellaneous.

(ii) that the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) that the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to this deed.

(iv) that sixty-nine point thirty-three percent (69,33%) of the corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) that the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) that the extraordinary general meeting of shareholders took the following sole resolution:

*Sole resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to change the date of the annual general meeting of shareholders of the Company so that it will forthwith be held on the third Monday of June every year and to amend subsequently article 22, first paragraph of the Company's articles of association, which shall from now on read as follows (version in English):

“ **Art. 22. Annual General Meeting (first paragraph).** The annual general meeting of Shareholders will be held on the third Monday of June.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 9.50 a.m.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such appearing persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois de juin,  
pardevant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FB Lux Holdings S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire instrumentant daté du 12 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 25 du 3 janvier 2014 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 181786 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant en date du 12 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1183 du 9 mai 2014.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 9.41 heures par Maître Mélody Brunot, demeurant professionnellement à Luxembourg, assurant la présidence,

qui a nommé en tant que secrétaire Maître Anne Mauske, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu en tant que scrutateur Maître Laurence Ouverleaux, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

(i) que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pour que celle-ci soit désormais tenue le troisième lundi du mois de juin de chaque année et modification du premier alinéa de l'article 22 des statuts de la Société afin de refléter cette modification.

2. Divers.

(ii) que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée générale et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée en même temps par les autorités d'enregistrement.

(iii) que les procurations des actionnaires représentés, signées par les mandataires, le bureau de l'assemblée générale et le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte.

(iv) que soixante-neuf point trente-trois pourcent (69,33%) du capital sera représenté à l'assemblée générale et que tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré qu'ils avaient été convoqués et avaient pris connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée générale, et ont renoncé aux formalités de convocation.

(v) que l'assemblée générale était par conséquent régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

(vi) que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pris la résolution unique suivante:

#### *Résolution unique*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pour que celle-ci soit désormais tenue le troisième lundi du mois de juin de chaque année et de modifier conséquemment le premier alinéa de l'article 22 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit (version en français):

“ **Art. 22. Assemblée Générale Annuelle (alinéa premier).** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le troisième lundi du mois de juin.”

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.50 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ces derniers ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Brunot, Anne Mauske, L. Ouverleaux, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 24 juin 2015. GAC/2015/5237. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 10 juillet 2015.

Référence de publication: 2015114258/106.

(150123500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2015.